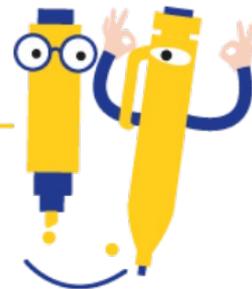


L I M I N A I R E

C S A S D N O R M A N D I E

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE SERVICE DÉCONCENTRÉ



« Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée de la DR de Normandie.

Cette instance spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail se réunit aujourd'hui pour la première fois. Par rapport au CHSCT, qui était l'instance dans laquelle se discutaient ces sujets lors de la précédente mandature, elle compte de nombreux nouveaux membres.

Nous tenons au préalable à vous rappeler que **nous n'avons pas encore été formés**.

D'autre part, bien que nous soyons encore et toujours mobilisés contre la réforme des retraites, nous avons souhaité que cette instance soit maintenue en raison de l'importance de certains sujets pour les agents de la DR de Normandie.

Sans entrer ici dans le détail des points prévus à l'ordre du jour, nous souhaitons dans cette liminaire vous faire part de notre position globale sur les points budget et immobilier. Cette position nous permettra d'affirmer notre souhait d'agir au mieux pour les agents et de préciser, dès cette liminaire, notre conception du dialogue social afin que celui-ci nous permette d'être force de proposition tout au long de cette mandature.

« L'information c'est le pouvoir ».

Or, pour cette première FS, tant pour le point sur le budget que pour le point sur l'immobilier, nous ne disposons que d'informations réduites, qui ne nous permettent pas de faire des propositions valables et de remplir pleinement notre rôle d'élus.

- **Concernant le budget**, nous y reviendrons lors du point dédié, mais il aurait été nécessaire de nous fournir des documents nous expliquant pourquoi le budget est de 30 000 €, ce qui ne semble pas correspondre à la note d'orientation ministérielle que vous nous avez transmise.

De même, la fiche budget fournie ne nous donne rien d'autre qu'une succession de devis et semble vouloir engager dès cette formation spécialisée les deux tiers du budget que vous prévoyez, nous assimilant à une chambre d'enregistrement.

Un véritable partage d'information aurait consisté à nous fournir une « liste » exhaustive du type de dépenses que nous pourrions envisager, plutôt que de restreindre à quelques dépenses ciblées.

Dans ces conditions, comment pourrions-nous nous prononcer aujourd'hui favorablement sur les dépenses envisagées dans ce document ? Quelle est l'urgence à engager ces dépenses ? Ont-elles déjà été votées dans d'autres DR ?

Nous avons été élus par les agents pour défendre leurs intérêts. Aujourd'hui, nous n'avons pas la matière pour remplir ce rôle.

Sur ce point du budget, nous allons donc temporiser afin d'être nous-mêmes force de proposition en tant que représentants du personnel. Ainsi, s'il faut bien évidemment se prémunir contre les risques, nous sommes également convaincus que l'administration doit agir en prévention et garantir dans la durée une bonne santé des agents et un environnement de travail agréable. Nous souhaitons bien évidemment accompagner au mieux et prioritairement les agents ayant des ennuis de santé ainsi que ceux présentant un handicap. Mais nous souhaitons également que la DR contribue à une bonne santé des agents et par là, faut-il le rappeler, à une meilleure efficacité au travail. C'est pourquoi nous reviendrons rapidement vers vous, dans le cadre de cette FS, afin de vous proposer des achats tels que des équipements de sport, quelques tapis de marche de bureau qui seraient disponibles pour tous, ainsi que des équipements permettant d'effectuer des micro-siestes.

Cette liste n'est pas exhaustive, encore une fois parce qu'il nous manque l'information nécessaire pour la bâtir et faire des propositions, mais vous comprendrez pourquoi aujourd'hui nous n'engagerons le budget de la formation spécialisée que sur le strict nécessaire.

- Nous terminerons cette liminaire par le **point immobilier**. Nous vous remercions d'avoir fait suite à la demande intersyndicale et de l'avoir ajouté à cette formation spécialisée. Cependant, l'information fournie, bien que très utile, est à nouveau « minimaliste » et ne nous permet pas d'aller loin dans nos réflexions et notre partage avec les agents.

Nous avons demandé à ce que ce point soit ajouté, car nous avons eu deux informations, qui n'étaient pas issues de la DR : l'une en dialogue social national, où nous avons appris l'existence de projets immobiliers concernant les établissements de Rouen et de Caen ; l'autre par la révélation de l'existence d'une circulaire de la première ministre qui sait bien elle, que « l'information c'est le pouvoir » puisqu'elle ne l'a envoyée qu'aux ministres, préfets et dirigeants de l'État... Heureusement pour nous, cette circulaire, où se joue notre devenir « immobilier » a fuité dans la presse spécialisée.

Sur le fond, tout le monde sait ou se doute que, les conséquences du télétravail sur notre occupation des bureaux est telle que nos espaces de travail vont devoir évoluer. Nous souhaitons que cette évolution majeure qui va se dérouler lors de cette mandature se fasse avec les agents et qu'ils y trouvent des bénéfices. Nous remplissons donc notre rôle de représentants du personnel en associant au maximum les agents à la réflexion et en étant force de propositions.

Mais nous aurons besoin pour cela d'un maximum d'information de votre part.



Concernant **Rouen**, le préfet de région va présenter son projet aux instances décisionnaires au second semestre 2023 et demande à cette fin à l'Insee, de lui faire connaître son intention au plus vite. Il y a donc urgence en la matière. Notre souhait aujourd'hui était donc d'initier le dialogue avec vous afin de connaître vos intentions. Nous allons par la suite échanger avec le personnel de Rouen afin de connaître leur avis et recueillir leurs idées. La circulaire de la première ministre fixe clairement les objectifs. Nous pensons que nous pouvons faire, avec votre aide si vous le souhaitez, des propositions qui s'inscriront raisonnablement dans ces objectifs et qui conviendront aux agents. Encore faut-il les consulter, ce que nous allons faire au plus vite, si possible en intersyndicale.

Concernant l'établissement de **Caen**, il est clairement demandé à l'établissement d'approcher les 18m2 de surface utile brute par résident. Nous sommes aujourd'hui à 26. Là aussi, même démarche, nous souhaitons connaître vos intentions, celles du préfet et nous souhaitons également échanger au plus vite avec les agents afin d'être forces de propositions.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris au travers de nos demandes d'ajout de points en amont de cette première formation spécialisée et au travers de cette liminaire : notre volonté en tant que représentants **élus** du personnel est et sera, tout au long de cette mandature, d'être force de propositions pour les agents des deux établissements. Pour ce faire, nous aurons besoin d'échanger régulièrement avec eux, ce que nous ferons, mais nous aurons aussi besoin que vous nous partagiez régulièrement les informations utiles et nécessaires.

Merci de votre attention. »

